



RAS | AIS



AVS

31/07/2025

CENTRALES ADRESSABLES

CENTRALES



CENTRALE INCENDIE ADRESSABLE INTELLIGENTE EQUIPEE D'UNE BOUCLE (240 points) • Extensible à 2 boucles pour gérer et adresser jusqu'à 480 dispositifs • Possibilité de créer un réseau de maximum 60 centrales interconnectées • Possibilité d'adresser et de gérer une série complète d'équipements radios certifiés. • Possibilité d'adresser et de gérer des détecteurs de gaz • Possibilité d'adresser et de gérer des systèmes de détection par aspiration • Batteries : 2x 12 volts 17 AH • Satisfait à EN54-2, EN54-4 +A1 +A2, EN54-13 +A1, EN54-21

AVS-XFIRE

+0.124 €Recupel



Module de boucle xfire bon pour 1 boucle supplémentaire

AVS-XFIRE-ESP

+0.124 €Recupel



Module de reseau pour les echanges adressables xfire

AVS-XFIRE-NET

+0.124 €Recupel



Xfire répéteur

AVS-XFIRE-REP

+0.124 €Recupel

DETECTEURS ADRESSABLES



Détecteur optique filaire xfire

AVS-A1000

+0.6612 €Recupel



Détecteur multicritères câble xfire

AVS-A2000

+0.6612 €Recupel

X-FIRE



Détecteur thermique filaire pour xfire

AVS-A3500

+0.6612 €Recupel



Base pour les détecteurs filaire pour xfire

AVS-LAB1000

BOUTONS POUSSOIRS ADRESSABLES



Bouton poussoir filaire xfire

AVS-ALCP100

+0.124 €Recupel

SIRENES/FLASHS CONVENTIONNELS



Sirène conventionnelle rouge EN54-3 Sonorisation murale rouge conventionnelle avec 32 réglages de tonalité et 3 niveaux de volume. Homologation tierce partie selon EN54-3 (Type B). L'unité peut être utilisée comme un dispositif conventionnel autonome ou comme une unité intelligente sans fil en ajoutant un module sans fil (AVS-SGWS-MOD / AVS-TW-MWSO-01). • Conception modulaire • 32 tonalités- Disponible en 2 états d'alarme • Résistant aux intempéries • Installation facile • Réglage uniquement avec VAD • Fiable et solide • Certifié par une tierce partie EN 54-3 (Type B)

AVS-CWS100

SIRENES/FLASHS ADRESSABLES



Module d'interface pour rendre les sirènes xfire adressables

AVS-ALWS-MOD

+0.124 €Recupel



Sirène conventionnelle rouge EN54-3 Sonorisation murale rouge conventionnelle avec 32 réglages de tonalité et 3 niveaux de volume. Homologation tierce partie selon EN54-3 (Type B). L'unité peut être utilisée comme un dispositif conventionnel autonome ou comme une unité intelligente sans fil en ajoutant un module sans fil (AVS-SGWS-MOD / AVS-TW-MWSO-01). • Conception modulaire • 32 tonalités- Disponible en 2 états d'alarme • Résistant aux intempéries • Installation facile • Réglage uniquement avec VAD • Fiable et solide • Certifié par une tierce partie EN 54-3 (Type B)

AVS-CWS100

DETECTION SPECIALE

DETECTION BEAM



Avs bfs, kit bfs, réflecteur pour bf100r, augmente la portée jusque 100m

AVS-BFS



AVS BF100A beam incendie • Emetteur et récepteur • EN-54-12 • Portée de 5 à 100m • RS485 et 2 relais

AVS-BF100 A



Avs bf tester • testeur pour réglage du beam incendie bf100r

AVS-BF TEST



AVS BF60R beam incendie • avec réflecteur • EN54-12 • auto-compensation • portée 60m • RS485 et 2 relais

AVS-BF60 R

+0.1 €Recupel



AVS BF120R beam incendie • avec réflecteur • EN54-12 • auto-compensation • portée 120m • RS485 et 2 relais

AVS-BF120 R

+0.1 €Recupel

SYSTEMES ASPIRATION



Support de fixation, Pour fixation du système de tuyauterie au plafond, ABS rouge, Diamètre 25mm, Pour system aspiration

AVS-SAD-A25



Coude 45° en ABS. Finition rouge, Diamètre 25mm, Pour système d'aspiration.

AVS-SAD-C45



Coude long rayon 90° en ABS. Finition rouge, Diamètre 25mm, Pour système d'aspiration.

AVS-SAD-C90



Tube de détection en ABS, Longueur 3m, Diamètre de 25mm, Pour système d'aspiration.

AVS-SAD-T25



Bouchon pour fermer les tubes. Finition rouge, ABS, Diamètre de 25mm pour système d'aspiration

AVS-SAD-TF25



Manchon pour raccorder 2 tubes droits de 25mm. Finition rouge.

AVS-SAD-U25



Dérivation en T. Finition rouge, ABS, diamètre 25mm pour système d'aspiration

AVS-SAD-UT25

DETECTION SANS FIL



Détecteur thermique sans fil • Double LED d'alarme pour une visibilité à 360 • Le traitement algorithmique interne optimise les performances • Certifié par une tierce partie • Durée de vie de la batterie de 8 ans • Utilise la technologie standard des piles au lithium à faible coût • Communications bidirectionnelles sans fil • Compatible avec tous les traducteurs et expandeurs Argus. • Réglages de la sensibilité à la température • Option d'aimant d'autotest • Onglet d'identification du dispositif

AVS-L-HT-SG

+0.053 €Bebat +0.6612 €Recupel



Détecteur multicritères sans fil

AVS-L-MC-SG

+0.053 €Bebat +0.6612 €Recupel



Détecteur double optique sans fil • Conception avancée de la chambre optique à double voie • Le traitement algorithmique interne optimise les performances • Durée de vie de la batterie de 8 ans • Utilise la technologie standard des piles au lithium à faible coût • Communications bidirectionnelles sans fil • Compatible avec tous les traducteurs et expandeurs Argus. • Onglet d'identification du dispositif • Fonction de test rapide pour les tests des ingénieurs • Options de couleur disponibles • Approbation par tierce partie selon EN54-7 & EN54-25

AVS-L-OP-SG

+0.053 €Bebat +0.6612 €Recupel



Bouton poussoir sans fil • Certifié par une tierce partie • Communication sans fil bidirectionnelle • Réinitialisable • Grande visibilité de la condition d'alarme grâce à l'indication par LED • Clé de réarmement • Utilise la technologie standard des piles au lithium à faible coût • Durée de vie de la pile : 5 ans • Haute fiabilité • Approbation par une tierce partie selon EN54-1 et EN54-25

AVS-SGCP200

+0.053 €Bebat +0.124 €Recupel



Led répéteur sans fil

AVS-SGFI200-S

+0.053 €Bebat



Recepteur sans fil adressable pour la centrale incendie XFIRE - Alimenté par la boucle de détection - Technologie sans fil éprouvée - Communication sans fil bidirectionnelle - Protection IP dans les environnements difficiles - Compatible jusque maximum de 7 modules d'extension - Faible consommation de courant - Compatibilité avec tous les dispositifs intelligents - Programmation locale - Approbation par une tierce partie selon EN54-18, EN54-18 & EN54-25

AVS-VW2W100

+0.124 €Recupel



Amplificateur pour les récepteurs sans fil de l'unité de commande incendie xfire Module d'extension sans fil EN 54-18 : Dispositifs d'entrée/sortie EN 54-25 : Composants utilisant des liaisons radio - Compatible avec les transceivers statiques et conventionnels - Homologation par un tiers selon EN54-18 et EN54-25 - Communication sans fil bidirectionnelle - Protection IP pour un montage dans des environnements difficiles - Faible consommation de courant - Compatibilité avec tous les dispositifs intelligents - Capacité de 32 appareils de terrain sans fil par expandeur - Technologie sans fil éprouvée

AVS-SGWE

+0.124 €Recupel



Module d'interface de sirène sans fil • Conception flexible et modulaire • Durée de vie de la batterie prévue de 3 ans • Communication sans fil bidirectionnelle • Utilise la technologie standard des piles au lithium à faible coût • Approbation par une tierce partie selon EN54-18 et EN54-25

AVS-SGWS-MOD

+0.053 €Bebat



Couvercle transparent pour le bouton poussoir sans fil

AVS-SFT-304



RECEPTEUR SANS FIL CONVENTIONNEL POUR CENTRALE INCENDIE • Module convertisseur sans fil conventionnel • Technologie sans fil éprouvée • Communication sans fil bidirectionnelle • Protection IP dans les environnements difficiles • Compatible avec un maximum de 7 modules d'extension • Faible consommation de courant • Les dispositifs sont entièrement surveillés pour les alarmes et les défauts • Programmation locale • Approbation par tierce partie selon EN54-17, EN54-18 & EN54-25

AVS-SGCWE

+0.124 €Recupel

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Les conditions suivantes sont réputées être admises par les clients lors de la commande même lorsqu'elles sont en contradiction avec leurs conditions d'achat. Ces dernières ne nous engagent que si nous les avons acceptées par écrit.
2. Si la facture, à la demande du donneur d'ordre, est établie au nom d'un tiers, le donneur d'ordre et le tiers sont solidairement responsables pour le paiement de celle-ci et l'exécution des autres engagements résultant des conditions générales de vente.
3. Les offres et listes de prix ont un caractère purement indicatif et ne nous lient en aucun cas. Les prix donnés s'entendent toujours pour des marchandises enlevées en nos magasins. Sauf convention contraire, les marchandises sont transportées aux risques et périls et aux frais de l'acheteur, quel que soit le mode de transport.
4. Les commandes avec un délai de livraison de plus d'un mois ne sont acceptées qu'après confirmation écrite et signée par un membre habilité de notre firme. Notre société ne peut être tenue pour responsable de la non-exécution de la commande reçue en cas de circonstances indépendantes de notre volonté (grève, lock-out, etc...). Les prix des commandes sont acceptés sous réserve de cas de force majeure, entre autres des hausses de prix qui nous sont imposées par nos propres fournisseurs. Dans ces cas, les commandes seront facturées aux conditions de la liste de prix en vigueur au moment de la date de fourniture, indépendamment du prix auquel elles auraient été confirmées ou quel que puisse être le délai de livraison.
5. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre de renseignement et ne peuvent en aucun cas conduire à l'annulation du bon de commande ni donner lieu à une indemnité.
6. Toute réclamation concernant les marchandises fournies doit, sous peine de nullité, nous parvenir par écrit dans les trois jours de réception, en se référant au numéro de la note d'envoi. Aucun retour de marchandises ne sera accepté sauf accord préalable par écrit de notre part et pour autant qu'elles nous soient retournées en bon état et dans leur emballage d'origine. Les marchandises reprises seront créditées avec une déduction de 30% sur la valeur facturée.
7. En raison de notre qualité d'intermédiaire, la garantie se rapportant aux marchandises livrées par nos soins se limite à celle accordée par le fabricant. Cette garantie se limite dans tous les cas à l'échange pur et simple des pièces défectueuses; aucun remboursement, indemnité ou dommage et intérêt ne pourront nous être réclamés, pour quels que motifs que ce soient. Le dépôt d'une plainte ne peut en aucun cas justifier un délai ou une suspension de paiement.
8. En cas de remplacement d'un appareil, pour quelle que raison que ce soit, nous ne pouvons être tenus pour responsable des frais ou dommages occasionnés par l'enlèvement de l'ancien appareil. Nous ne sommes en aucun cas responsables pour les détériorations pouvant survenir aux appareils pendant leur séjour sur les chantiers ou au cours de leur placement par l'installateur.
9. Le client prend livraison de la marchandise devant le chantier ou le domicile.
10. Les factures sont payables au comptant à la livraison sauf si des dérogations écrites ont été conclues au préalable. En cas de livraison, paiement doit être remis au chauffeur du camion amenant la marchandise. En cas d'enlèvement au comptoir, le paiement doit être effectué à la caisse du point de vente.
11. La fourniture incomplète d'une commande ne peut justifier le refus de paiement des marchandises livrées. Des factures partielles pourront être réalisées au fur et à mesure de la fourniture des marchandises. Le paiement des factures ne peut jamais être subordonné à la mise en marche ou l'installation des appareils.
12. En cas de retard de paiement injustifié à l'échéance et sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire, des intérêts de retard s'élevant à l'intérêt légal de + 2% seront dus. En cas de non-paiement total ou partiel, sans motifs valables, de la dette à l'échéance de la facture, le solde sera, après mise en demeure infructueuse, majoré de 15% avec un minimum de € 50,00 et un maximum de € 1900,00, même dans le cas où des termes et délais seraient accordés.
13. Le défaut de paiement d'une facture à son échéance rend immédiatement exigible de plein droit le solde dû sur toutes les autres factures, quelles que soient les facilités de paiement préalablement accordées.
14. En cas de manquement par l'acheteur de ses obligations, la vente sera résiliée de plein droit sans sommation. Pour cela, notre volonté exprimée par l'envoi d'une lettre recommandée sera suffisante. Lorsque la solvabilité de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle de marchandises, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons appropriées en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous octroie le droit d'annuler l'entièreté ou une partie de la commande.
15. Toute réclamation concernant nos factures doit être portée à notre connaissance par écrit, endéans dix jours après la réception de la facture.
16. Nous conservons la pleine propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement complet. Les risques sont à charge de l'acheteur. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles de la revente.
17. Nous ne nous occupons jamais directement ou indirectement de l'installation des appareils. Nous nous refusons à intervenir dans les contestations relatives aux installations qui pourraient survenir entre consommateurs

TABLE DES MATIERES

X-FIRE	2
CENTRALES ADRESSABLES	2
DETECTEURS ADRESSABLES	2
BOUTONS POUSSOIRS ADRESSABLES	3
SIRENES/FLASHS CONVENTIONNELS	3
SIRENES/FLASHS ADRESSABLES	4
DETECTION SPECIALE	4
DETECTION SANS FIL	6



Brugsesteenweg, 257
B-8500 Kortrijk

T +32 56 36 37 40
F +32 56 36 08 12

ras.contact@rassecurity.com



Rue de Namur, 101
B-6041 Gosselies

T +32 71 85 13 13



Langvoort, 53
B-2430 Laakdal

T +32 14 14 10 61
F +32 14 36 83 70



Doenaertstraat, 26
B-8510 Marke